

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte  
Artois  
Mobilités****Séance du jeudi 21 décembre 2023****Le jeudi 21 décembre 2023 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.****La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de Messieurs Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.****Régulièrement convoqué  
le :  
15 décembre 2023****Titulaire(s) présent(s)****CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. Jean-Pierre SANSEN ;  
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly  
MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;  
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;****Objet :  
« Appel à projets pour le  
développement de la  
pratique cyclable - 2024 »  
(point n°13)****Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M.  
Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;  
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ;  
CALL : Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA****RÉSULTAT DU VOTE :****Suppléant(s) présent(s)****CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ  
CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON ;  
CALL : Mme Nadine DUCLOY ;****Nombre de titulaires  
en exercice :  
21****Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI  
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ;  
M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT  
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;****Nombre de titulaires  
présents :  
9****Nombre de suppléants  
présents :  
4****Nombre de suppléants  
votants :  
4****Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Christophe PILCH.****Pouvoir(s) :  
1****Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel KRUSZKA représenté  
par Mme Nadine DUCLOIS ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Philippe  
KEMEL représenté par M. Alain MASSON.****Nombre total de  
votants :  
14****Secrétaire de séance : M. Pierre CHÉRET****Administration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Nathan  
DELGUSTE ; William CLEMENT ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPS****Accusé de réception du  
contrôle de légalité  
Le :****LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit :****Publication  
Le :**

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

**Certifié exécutoire  
Le :**

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Appel à projets pour le développement de la pratique cyclable - 2024**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle du 21 mars 2022 ;

Vu la délibération n°152/2018 du Comité Syndical d'Artois Mobilités en date du 20 décembre 2018, qui approuve le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé et notamment l'ambition de porter à 8% la part modale du vélo à horizon 2030 ;

Vu la délibération n°11/CS/2023 approuvant le schéma cyclable en tant qu'annexe au PDU actuellement en vigueur ;

Vu le projet de cahier des charges pour un appel à projets en faveur du développement de la pratique cyclable et le dossier de candidature joints à la présente délibération ;

Considérant qu'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Artois Mobilités souhaite accompagner la poursuite et l'émergence d'actions permettant de développer la pratique cyclable sur le territoire ;

Considérant que la mise en place d'un appel à projets auquel pourront répondre des porteurs de projets permettrait ce développement ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :** DÉCIDE d'autoriser le lancement d'un appel à projets ayant pour but de développer la pratique cyclable sur le ressort territorial d'Artois Mobilités.

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour :

Contre : 14

0

Fait et délibéré le 21 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE  
Président d'Artois Mobilités

